

CONVALESCENCE

Tarif journalier au 01/05/2019 par lit

- **40,00 €** soit 90 € - (intervention **Solidaris** 50 €)
- **50,00 €** soit 90 € - (intervention **Mutualité chrétienne du Hainaut oriental** 40 €)
- **90,00 €** au tarif plein (autres mutuelles)

N.B. En cas de refus d'intervention de la mutualité (par exemple, pour non respect de la durée minimum de séjour, ...), le tarif plein sera d'application.

- Acompte de **500,00 €** par période de 10 jours – Paiement Bancontact possible
- Lit complémentaire accompagnant valide : **55,00 €** / jour en pension complète

Sont compris :

L'hébergement en chambre équipée
Les repas en pension complète
Les animations internes
La télévision écran plat et la télédistribution
Le frigo
Le WiFi en chambre

Compléments propres au convalescent :

Les soins infirmiers (application du tiers payant)
La kinésithérapie
Les visites du médecin dont celles d'entrée et de sortie obligatoires par le médecin attitré
Les médicaments
Le matériel de soin
Le matériel d'incontinence
Les communications téléphoniques
Les dépenses personnelles (un bar, une boutique, une coiffeuse et une pédicure sont disponibles dans la maison)
L'accès à l'espace mieux-être

Durée du séjour

Minimum 7 jours, maximum 60 jours par année civile (pour Solidaris)
Minimum 14 jours, maximum 60 jours par année civile (pour La Mutualité chrétienne du Hainaut oriental)

Renseignements

La Maison de Mariemont asbl – Accueil : **064/887.111**

Fax : 064/887.399 – E-mail : mieuxetre@mariemontvillage.be – Site : www.lamaisondemariemont.be